

INFOFI Manuel de jeu & Règlement

1) Le principe

Les «joueurs» du tournoi INFOFI sont des gérants de portefeuille de club d'investissement qui disposent d'un capital qu'ils doivent faire fructifier en bourse.

Pour ce faire ils achètent et vendent les actions des entreprises en concurrence sur EXIGE.

Ils ont aussi la possibilité de placer une partie de leurs actifs dans une SICAV de trésorerie (type sicav monétaire) dont le cours évolue sensiblement comme le taux de base du marché financier d'EXIGE, taux annoncé sur le site www.exigeland.com. Les joueurs opèrent sur un marché en utilisant des techniques boursières propres à EXIGELAND mais très proches du marché français.

Chaque « joueur » (une classe inscrite dans le cadre du tournoi Infofi ou un groupe d'une classe) est identifié par son numéro de club d'investissement : COO1, COO2, etc. Une fois votre groupe identifié par un numéro de club d'investissement, vous ne devez pas utiliser d'autre identifiant, et cet identifiant ne doit concerner que le groupe inscrit (*ne surtout pas créer de sous-groupe envoyant des ordres sous un même numéro de club*).

2) Les marchés

Les opérations sont faites selon les principes de contrepartie de marché : la contrepartie est automatiquement trouvée sur le marché par l'ordinateur de compensation.

Les ordres d'achat ou de vente passés par les équipes du tournoi INFOFI n'ont pas d'influence sur la cotation des différentes entreprises d'EXIGE.

Il n'est donc pas possible, pour les équipes d'INFOFI, d'avoir un comportement opportuniste en se concertant pour «manipuler» les cours.

Les fluctuations de cours reflètent donc un comportement purement «rationnel» du marché.

3) Les opérations

Toutes les opérations doivent être inscrites sur une feuille d'ordres, puis transmises à l'arbitre par email dans les délais pour être enregistrées sur l'ordinateur de compensation.

Très simple d'utilisation, cette feuille d'ordres se présente sous la forme d'un fichier Excel et ne recense pour les différentes entreprises que quatre données pour chaque ordre passé (un ordre = une ligne) :

- **le numéro du titre** : de : T01 à T06, T07 ou T08 correspondant au titre respectif de chaque entreprise d'EXIGE, plus un numéro affectée à la SICAV de trésorerie (T00)
- **la nature de l'opération** : achat ou vente ;
- **le nombre de titres** achetés ou vendus pour cette opération ;
- **éventuellement un cours limite** pour cette opération : dans ce cas, l'opération est réputée effectuée à cours limite. Cette opération sera dénouée à la période suivante si le cours coté est dans la zone d'acceptation correspondant au cours limite indiqué.

En l'absence d'indication de cours limite sur la ligne correspondant à l'ordre, l'ordre est passé «au mieux» c'est-à-dire au cours coté pour la période où l'ordre est passé.

Il y a donc deux types d'opérations possibles :

- **au comptant à cours connu** :

Il s'agit d'achats et de ventes exécutés à un cours connu, juste après leur cotation.

- **à terme à cours limite** :

Il s'agit d'achats et de ventes (contrepartie : marché) pour la période suivante. L'ordre est à cours limité (indiqué par le joueur) et il est valable sur la période suivante celle qui est jouée (*Exemple : si le joueur joue en période 2, l'ordre à "cours limite" est valable pour la période 3*).

Cet ordre sera alors exécuté selon les règles habituelles des marchés boursiers.

Exemple : Soit un ordre à "cours limite" inscrit en P2 pour un cours limite de 120 Euros Exige.

Dans le cas d'une opération de vente : si en période P3 l'entreprise concernée cote à un cours supérieur au cours de 120, l'ordre de vente sera réputé accepté au cours coté en P3. A l'opposé, si le cours de l'entreprise est inférieur à 120 en P3, l'opération n'aura pas lieu. Dans le cas d'une opération d'achat : le raisonnement est inverse. Pour un cours en P3 inférieur au cours limite de 120, les achats sont réalisés au cours coté.

4) Découvert en titres

La vente à découvert est interdite. Vous ne pouvez vendre que des titres effectivement détenus dans votre portefeuille. Toutefois, une tentative de vente à découvert peut survenir accidentellement dans les deux cas suivants que chaque gestionnaire de portefeuille évitera de créer :

- une demande de vente de titres d'une entreprise que l'on ne possède pas (aucun achat précédent)
Dans cette situation l'ordre est purement et simplement refusé. Il est réputé non existant.
- demande de vente de titres d'une entreprise pour un nombre supérieur à la quantité de titres effectivement possédée.

Dans cette situation, le **nombre de titres vendus est automatiquement ramené au nombre de titres possédés par le club émetteur de l'ordre de vente à découvert.**

Dans les deux cas une amende est perçue pour tentative de vente à découvert. L'amende peut être modulée par les arbitres.

5) Découvert en trésorerie

Les découverts en trésorerie sont autorisés et automatiquement accordés (aucune formalité), mais des agios seront prélevés au taux d'intérêt du marché (indiqué dans les pages INFOFI du site).

Attention : Si le découvert en trésorerie dépasse la moitié du capital initial, une amende équivalente au découvert total est en outre appliquée. Par ailleurs, en cas d'inobservation de recommandations de retour à l'équilibre de trésorerie qu'aurait édictées l'AMFe (Autorité des Marchés Financiers d'Exigeland). une amende supplémentaire pourra être perçue, en sus des agios et de l'amende ci-dessus.

6) Règles de gestion du portefeuille titres de chaque club

- a) **Seuil de liquidité** : Il est interdit de détenir plus de 30 % de la valeur du portefeuille en liquide.
- b) **Seuil de répartition** : Il est interdit d'investir plus de 75 % de la valeur du portefeuille sur une même valeur (y compris SICAV de trésorerie).
- c) **Seuil de détention** : Il est interdit de détenir en nombre plus de 10 % des titres représentatifs du capital d'une entreprise particulière. Au début du jeu, chacune a un capital de 60 000 actions.
- d) **Nombre minimal d'ordres de bourse** : à chaque séquence de transmission de feuille d'ordres de bourse, **au moins trois lignes d'ordres doivent être passées**, hors SICAV de Trésorerie. A chaque séquence d'arbitrage, il faut donc se positionner en achat ou en vente sur au moins 3 des x entreprises en jeu. Donc, chaque feuille d'ordres de bourse doit comporter au moins 3 lignes sans compter la ligne éventuelle concernant la SICAV de Trésorerie.
- e) **Nombre minimal de lignes de portefeuille** : il est interdit d'avoir moins de 3 lignes de portefeuille actives (à partir du 31/12/Période 3 du calendrier de simulation quand INFOFI débute dès P00).
- f) **Sanctions** : Le non-respect de ces règles n'est pas sanctionné automatiquement par le programme mais par les autorités de tutelle du marché lors d'un éventuel contrôle (amende fixe et/ou amende proportionnelle à la position globale litigieuse et/ou amende discrétionnaire en fonction de l'ampleur du manquement au règlement).
- g) Des règles ou des directives complémentaires peuvent être édictées par l'AMFe pendant la durée du jeu. Leur non respect est également sanctionné par des amendes ou des contre-passations.

7) Le déroulement temporel de la simulation

Le tournoi s'organise en trois séquences qui se répètent : les équipes gestionnaires des clubs d'INFOFI devront par trois fois arbitrer la composition de leur portefeuille par des achats et des ventes de titres.

Chaque séquence est composée de trois étapes indispensables au bon déroulé du jeu.

Etape 1 :

Chaque équipe prend connaissance des informations publiées par le jeu EXIGE. Il s'agit :

- d'informations générales chiffrées fournies par les « autorités boursières » d'EXIGELAND. Ce sont les seules qui soient certifiées ;
- d'informations spécifiques à chaque entreprise d'EXIGELAND⁽ⁱ⁾ diffusées sous la responsabilité propre de chaque équipe d'EXIGE.

(i) Les règles de communication financière d'EXIGELAND doivent être conformes à la sincérité et la régularité des comptes

Etape 2 :

Après consultation et réflexion des membres de l'équipe d'INFOFI gestionnaire du portefeuille d'un club d'investissement, envoi par courriel au comité d'arbitrage de la feuille d'ordres de l'équipe en utilisant la matrice Excel transmise à chaque responsable au moment de l'inscription de sa classe au tournoi INFOFI.

Les ordres sont passés à cours connus ou à cours limite. Les ordres concernent les x entreprises EXIGE plus un placement en Sicav de trésorerie.

Etape 3 :

Le tournoi EXIGE simule une ou plusieurs années. De sorte que les situations respectives des entreprises d'EXIGE évoluent ; dans le même temps, elles modifient, complètent leur communication financière. Leurs cours boursiers, automatiquement générés par le simulateur, évoluent.

Les « autorités boursières » d'EXIGELAND fournissent d'autres informations générales sur l'état du marché et des entreprises.

Un document récapitulatif de sa situation est envoyé à chaque club d'investissement à l'issue de chaque séquence de simulation effectuée par le tournoi EXIGE.

La simulation de la gestion des entreprises d'EXIGE débute à partir d'une situation connue au 31/12 de la période 0. Ces entreprises exercent leur activité sur un marché naissant (même part de marché, capitaux propres identiques, capacités de production similaires).

Les différentes informations disponibles sur l'état initial du marché et des entreprises sont consultables sur le site www.exigeland.com

Les équipes d'EXIGE font vivre leur entreprise pendant 8 à 10 ans (1 an = 1 période)

A chaque fin de période, compte tenu de leurs décisions et celles des autres entreprises, le marché financier d'EXIGELAND simule la cotation des cours boursiers.

Chaque portefeuille des clubs du tournoi d'INFOFI sera crédité à chaque période des dividendes éventuellement distribués par les sociétés d'Exigeland. Les dividendes de l'année N figurant au bilan au 31/12/N seront payés au cours de l'année N+1 aux détenteurs des titres en année N+1.

Les équipes d'INFOFI devront jouer (*cette trame est prévisionnelle, elle peut varier selon les contingences propres au déroulement d'une telle opération*)

- la séquence 1 d'INFOFI sur la base des cours connus de fin de période 2 d'EXIGE ;
- la séquence 2 d'INFOFI sur la base des cours connus en fin de période 4 et à cours limite sur les cours en fin de période 5 d'EXIGE ;
- la séquence 3 d'INFOFI sur la base des cours connus en fin de période 7 et à cours limite sur les cours en fin de période 8 d'EXIGE ;

8) Valorisation finale

Le portefeuille de chaque équipe d'INFOFI sera valorisé aux cours connus au 31/12 de la dernière période simulée à l'issue de la 4^{ème} rencontre EXIGE (P8 ou P9 selon l'avancement du jeu). Tous les titres détenus seront réputés vendus à ces cours et le gain final sera mis en évidence (différence entre la trésorerie finale obtenue après liquidation du portefeuille et le capital initial). Un club qui n'aurait pas passé d'ordres lors d'une séquence peut être exclu du classement final.

9) Paramètres

Quotité de négociation : 100 à 1 000 titres d'une même valeur (par **multiple de 100 obligatoirement**)

Capital de départ de chaque club d'investissement : 150 000 Euros Exige (cent cinquante mille).

Taux du marché monétaire (progression SICAV monétaire) : 1 point en dessous de celui des emprunts EXIGE

Taux bancaire appliqué au découvert : variable.

Montant de l'amende/taxe fixe : 500 Euros Exige, puis par multiple de ce montant, sauf pour amende de découvert en trésorerie (cf. point 5 de ce règlement). Le montant de l'amende fixe peut être modifiée.

Nature de titres négociables : actions de chacune des entreprises en jeu dans Exige + la SICAV de trésorerie.

10) Litige et interprétation du présent règlement

Les arbitres sont souverains pour trancher tout litige, interpréter et adapter le règlement aux circonstances.

Tableau de synthèse du déroulement chronologique de la simulation 2017

Avec mise en concordance du calendrier

et des chronologies EXIGE (Rencontres 1 à 5 pour les périodes P00 à P09 ou P10) et INFOFI (Séquences 1 à 3)

L'attention des participants au Tournoi INFOFI est attirée sur le fait que dans une simulation de ce type, le séquençage temporel est souvent source de confusion en raison du décalage existant entre le temps réel vécu et le temps simulé accéléré de manière discontinue.

Le présent tableau vise à clarifier la concordance des différents « temps ».

N° de Séquence INFOFI	Fichier d'ordres à transmettre avant le [merci de respecter ces dates & heures limites]	Cours connus cotés sur Exige pour les ordres au comptant	Cours de référence cotés sur Exige pour les ordres à cours limite	Situation calculée aux cours connus sur EXIGE à fin (sous réserve de bon déroulement de la rencontre)	Situation du portefeuille envoyée à chaque club d'INFOFI
1	Vendredi 13/01 à 17H	P02 (ou P03)	P03 (ou P04)	P04 (ou P05)	Mardi 17/01 19H au plus tard
2	Vendredi 20/01 à 17H	P04 (ou P05)	P05 (ou P06)	P07 (ou P06)	Mardi 24/02 19H au plus tard
3	Vendredi 27/01 à 17H IMPERATIVEMENT	P07 (ou P08)	P08 (ou P09)	P09 (ou P10)	Classement final le 31/01 [le plus tôt possible]

- A chaque période, les achats et les ventes sont réputés être effectués au cours du 31/12/P dès le 01/01/P+1
- Les dividendes à payer inscrits au bilan d'une société au 31/12/P sont distribués en P+1 aux détenteurs des titres à la date P+1

NB : Les périodes indiquées dans ce tableau peuvent devoir être actualisées si EXIGE ne se déroule pas exactement selon le planning calendaire prévu ; notamment pour la valorisation finale des portefeuilles qui se fera aux derniers cours connus à l'issue de la 4^{ème} rencontre EXIGE (séquence n° 3 d'INFOFI) ou aux cours de la dernière période de jeu de la dernière rencontre EXIGE compatible avec la dernière séquence d'INFOFI, en cas de force majeure).